



# Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

5185, Rue Rideau, Québec (Qc) G2E 4S2

Téléphone (418) 872-0770, Télécopieur (418) 872-7099, Courriel : [spfrq@upa.qc.ca](mailto:spfrq@upa.qc.ca)

Site Internet : [www.spfrq.qc.ca](http://www.spfrq.qc.ca)

## LA PROTECTION DES EMPILEMENTS

### Pourquoi

- Les conditions climatiques pendant la période chaude de l'année détériorent la qualité du bois dès le début du printemps (soleil, chaleur et pluie)
- Les délais de livraisons qui peuvent être prolongés en raison des inventaires élevés sur le terrain
- Les marchés sont limités
- Les acheteurs exigent du bois fraîchement coupé

La protection des empilements devient donc nécessaire pour conserver la qualité du bois. Le bois qui ne répond pas aux normes de qualité des acheteurs sera refusé à l'usine.

### Des résultats concluants...



Sur cette photo, l'empilement de gauche a été protégé par une toile de plastique. On constate que le bois s'est conservé beaucoup mieux que l'empilement de bois non protégé à droite. La photo a été prise au mois de septembre tandis que la coupe avait été effectuée durant les mois de décembre et janvier précédents.

## Quand et comment

- Recouvrir les empilements avec du plastique opaque à la fonte des neiges
- La couleur du plastique n'importe peu
- Laisser un espace de 8 à 10 pouces à la base de l'empilement pour favoriser la circulation d'air
- Fixer le plastique sur une latte de bois pour éviter que le vent ne le soulève
- Le plastique peut être réutilisé
- Ne pas utiliser de toile de jute ou de matériau qui retiennent l'eau

## Une méthode simple !



Le recouvrement des empilements est une méthode simple qui permet d'éviter que le bois soit refusé une fois livré à l'usine et par le fait même assurer la rentabilité de son bois.

Vous pouvez également consulter cette fiche en format couleur sur notre site Internet. Rendez-vous au [www.spfrq.qc.ca](http://www.spfrq.qc.ca) sous l'onglet « *PRIX ET NORMES DE PRÉPARATION* » pour y avoir accès.